

PRESENTATION OPERATION MINI-BUTS

2023-2025





Cadrage de l'opération



Améliorer la pratique en école de football



Fournir des mini-buts à chaque club d'ici la fin de la mandature

Objectifs

- Améliorer les conditions d'entrainement des écoles de football
- Améliorer la qualité des plateaux organisés par les Districts
- Lisser l'investissement sur plusieurs saisons





Améliorer la pratique en école de football



Fournir des mini-buts à chaque club d'ici la fin de la mandature

Cadrage de l'opération

- Clubs éligibles (données saison 2022-2023) :
 - A minima 10 licencié(e)s U6-U9 F/G et/ou
 - A minima 10 licenciées U10F-U11F
- Co-investissement FFF, Ligues, Districts et Clubs sur les saisons 2023-2024 et 2024-2025
- Fournisseurs retenus pour cette opération validés par le Comité Exécutif de la FFF du 16/11/2023 (Marty Sports et Intersport)









Mini-buts proposés et kits correspondants



Mini-buts pliables (INTERSPORT)





Caractéristiques techniques

- Dimensions: 4*1,5m
- Structure en acier
- Poteaux en fibre de verre
- Filet pré-installé sur la structure
- But auto-lesté utilisable sur terrain synthétique, herbe, gymnase



Montage / démontage en 3 minutes



Se range dans un sac de transport et se stocke dans le local matériel



Prix: 156 € TTC la paire livrée au club (sans participation F.F.F. et instances)







16/11/2023

Mini-buts en aluminium réversibles (MARTY SPORTS)



Caractéristiques techniques

- Dimensions: 4*1,5m réversible en 4*1,8m
- Structure aluminium
- But livré démonté : assemblage à prévoir en 10 minutes



Vidéo de montage du but





Prix (sans participation F.F.F. et instances)

- 515 € TTC la paire livrée au club
- 490 € TTC la paire livrée au club si commande de 2 paires





Clubs éligibles à un co-financement pour 1 paire de mini-buts Clubs ayant <u>uniquement</u> au moins 10 licenciées U10F-U11F



Kit A

1 paire de buts en aluminium réversibles



Clubs éligibles à un co-financement pour 2 paires de mini-buts Clubs ayant <u>uniquement</u> entre 10 et 49 licencié(e)s U6-U9 F/G



2





2 paires de buts en aluminium réversibles

OU



Kit C

2 paires de buts pliables



Clubs éligibles à un co-financement pour 3 paires de mini-buts

Clubs ayant entre 10 et 49 licencié(e)s U6-U9 F/G + au moins 10 licenciées U10F-U11F





Kit D

2 paires de buts en aluminium réversibles + 1 paire de buts pliables

OU





Kit E

1 paire de buts en aluminium réversibles + 2 paires de buts pliables



Clubs éligibles à un co-financement pour 4 paires de mini-buts

Clubs ayant uniquement plus de 50 licencié(e)s U6-U9 F/G







2 paires de buts en aluminium réversibles + 2 paires de buts pliables







Kit G

1 paire de buts en aluminium réversibles + 3 paires de buts pliables



Kit H

4 paires de buts pliables





Clubs éligibles à un co-financement pour 5 paires de mini-buts

Clubs ayant plus de 50 licencié(e)s U6-U9 F/G + au moins 10 licenciées U10F-U11F



+



4



1 paire de buts en aluminium réversibles + 4 paires de buts pliables

OU



+



3

Kit J

2 paires de buts en aluminium réversibles + 3 paires de buts pliables







03

Déploiement de l'opération



Stratégie de déploiement

Plusieurs options proposées aux territoires

- **Déploiement sur une saison** (2023-2024 ou 2024-2025)
- **Déploiement sur deux saisons** (2023-2024 et 2024-2025) :
 - **Déploiement national** : logique du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi. Fin de l'opération en saison 1 à épuisement du budget FFF. Les clubs restants sont servis en saison 2.
 - **Déploiement territorial** : choix du District/Ligue des clubs éligibles à l'opération en saison 1 dans la limite du budget disponible Ligue/District <u>ou</u> logique du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi jusqu'à épuisement du budget Ligue/District. Les clubs restants sont servis en saison 2.





16/11/2023

Processus de déploiement de l'opération Ligues métropolitaines

Juillet à octobre

22 novembre

20 décembre

La LFA a consulté les Ligues/Districts sur la participation des territoires et échangé sur la politique de déploiement de l'opération avec les instances.

Les clubs ont été invités à se connecter au moins une fois à la plateforme d'achats Le Corner avant le 9 novembre.

Les clubs éligibles recevront par e-mail un code promotionnel correspondant à leur profil (1, 2, 3, 4 ou 5 paires) avec une prise en charge entre 65% et 80% de leur commande en fonction du cofinancement des territoires.

Les clubs auront un mois pour commander sur la plateforme Le Corner en réglant en CB leur participation (20% à 35% selon la participation des territoires). Pour commander, il est nécessaire d'avoir l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (voir page suivante).

Au moment de leur commande, **les clubs auront le choix entre 2 types de buts** : paire de buts réversibles et paire de buts pliables. Pour les clubs éligibles à 3, 4 ou 5 paires, possibilité de mixer la commande avec les 2 types de buts avec 2 paires réversibles au maximum dans la commande.

Un suivi quotidien des commandes sera effectué par la LFA afin d'arrêter l'opération dans les territoires qui auront consommé leur budget (après échange LFA/territoire).

Fin décembre 2023

La FFF passera commande « au réel » auprès des fournisseurs après avoir reçu les commandes des clubs.

Chaque instance (Ligue et District) sera prélevée au réel par la FFF le 15/04 en prenant en compte le nombre de clubs ayant commandé sur le territoire et en fonction du type de buts choisi par les clubs.

Les paires de buts seront **directement livrées dans les clubs en avril/mai 2024**. Une facture sera éditée pour chaque club avec le détail des différents cofinancements.

Avril-mai 2024



Commande Le Corner – Clubs métropolitains

Pour commander sur le site Le Corner (https://lecorner.fff.fr/), il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (https://portailclubs.fff.fr/)

Si le club ne dispose pas de compte Portailclubs :

- <u>Etape 1</u>: Créez un compte FFF et connectez-vous à Portailclubs en identifiant un **administrateur** (voir la vidéo « Comment créer un compte ? » : https://www.youtube.com/watch?v=fe1NYG-AwRY).
- <u>Etape 2</u>: La Ligue doit valider le compte Portailclubs
- <u>Etape 3</u>: Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur lecorner.fff.fr (https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte Portailclubs avec le profil administrateur :

- En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation Acheteur Le Corner sur Portailclubs et pourra se connecter puis commander sur Le Corner.
- L'administrateur peut également donner l'habilitation Acheteur Le Corner à un autre utilisateur Portailclubs du club (depuis la rubrique « Administrateur », puis « Liste des utilisateurs » sur Portailclubs)



Clubs métropolitains - Comment commander sur Le Corner?











Aller dans la rubrique « Mini-buts » et choisir le kit (A, B, C, D, E, F, G, H, I ou J) en fonction du profil du club. Pour les commandes avec les 2 types de mini-buts, ajouter les 2 produits dans le panier



Rentrer le code promotionnel reçu par e-mail dans le panier



Confirmer / changer l'adresse de livraison du club



Régler le montant de la participation du club par carte bleue



Processus de déploiement de l'opération Ligues ultra-marines



Juillet à octobre

La LFA a consulté les Ligues sur la participation à cette opération et échangé sur la politique de déploiement avec les territoires.

22 novembre -20 décembre Les clubs éligibles recevront un e-mail de la FFF avec un lien vers un questionnaire à remplir pour passer commande. Les clubs pourront commander 1, 2, 3, 4 ou 5 paires (en fonction de leur profil) avec une prise en charge à 80%.

Les clubs auront un mois pour remplir le questionnaire en indiquant leur commande.

Au moment de remplir le questionnaire, **les clubs auront le choix entre 2 types de buts** : paire de buts réversibles et paire de buts pliables.

Pour les clubs éligibles à 3, 4 ou 5 paires, possibilité de mixer la commande avec les 2 types de buts avec 2 paires réversibles au maximum dans la commande.

Fin décembre 2023 La FFF passera commande « au réel » auprès des fournisseurs après avoir reçu les commandes des clubs.

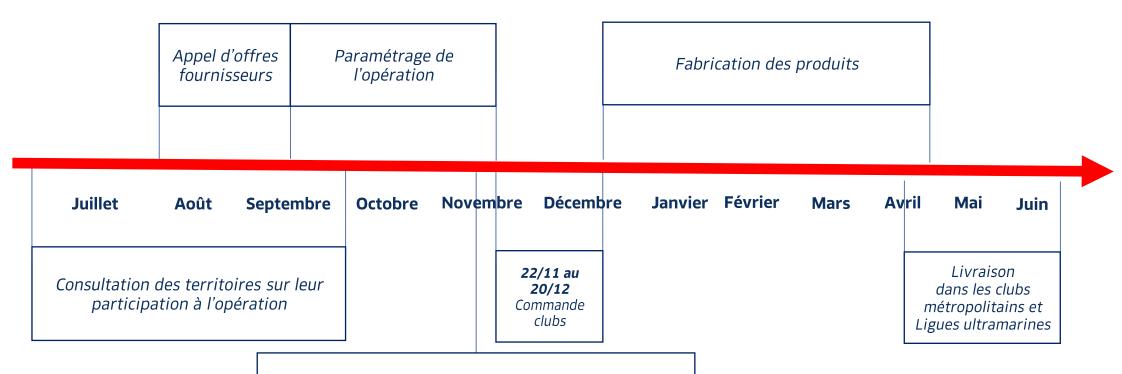
Avril-juin 2024

Les Ligues seront prélevées au réel et à 100% par la FFF le 15/04 en prenant en compte le nombre de clubs ayant commandé sur le territoire et en fonction du type de buts choisi par les clubs. En effet, les Ligues seront prélevées par la FFF du montant de la contribution des clubs (20%). Pas de prélèvement club par la FFF. Les Ligues devront alors directement prélever les clubs qui auront commandé (20%).

Les paires de buts seront **livrées au siège de chaque Ligue avant la fin de la saison 23-24**. Une facture sera éditée pour chaque club avec le détail des différents cofinancements.







16 novembre 2023

Validation des fournisseurs par le Comité Exécutif de la FFF Organisation d'un webinaire FFF à l'attention des clubs éligibles





Pour toute question des Ligues et Districts relative au déploiement de l'opération :

mbenadon@fff.fr et ctruong@fff.fr

Pour toute question de club (connexion au Corner, code promotionnel, etc...): lecorner@fff.fr